

Règlement intérieur

Accueil de loisirs extrascolaire et périscolaire de Colpo

Article 1 - Généralités

Le site principal de l'ALSH est situé au 26 Avenue Princesse à Colpo.

☎ 02.97.66.89.49 / 06.34.08.68.54 – mail : alsh.colpo@lespep56.com

Article 2 - Période de fonctionnement, horaires d'ouverture et organisation

Accueil de loisirs périscolaire : en période scolaire, pour tous les enfants :

	Ecole Le Petit Prince	Ecole Notre Dame
Matin	7h-8h45 tous les jours du lundi au vendredi Le matin, les enfants sont tous accueillis à l'ALSH. A 8h45, tous les enfants sont conduits dans leurs écoles respectives en autocar ou à pieds accompagnés par l'équipe d'animation.	
Soir	- à 16h30, les enfants de l'école élémentaire publique sont accompagnés vers l'ALSH par l'équipe d'animation. De 16h30 à 17h30, les enfants de l'école <u>maternelle</u> publique sont pris en charge par l'équipe d'animation dans les locaux de l'école maternelle, puis à l'ALSH à partir de 17h30.	- à 16h30 les enfants de l'école Notre Dame arrivent en autocar à l'ALSH où l'équipe d'animation les attend.
	L'accueil périscolaire est ouvert tous les jours du lundi au vendredi, jusqu'à 19h . A partir de 19h, si personne n'est venu chercher l'enfant, la directrice se réserve la possibilité d'en informer la gendarmerie. D'autre part, en cas de retards répétitifs, la directrice pourra appliquer un tarif supplémentaire, voire ne plus pouvoir accueillir l'enfant.	

Accueil de loisirs extrascolaire : pour tous les enfants de 3 à 12 ans :

Mercredis :

	Ecole Le Petit Prince	Ecole Notre Dame et Autres écoles
7h-9h	Temps périscolaire	Temps péri-centre
9h-11h45	Ecole	Activités à l'ALSH (3-12 ans)
11h45-12h	Trajet encadré par l'équipe d'animation : Ecole vers restaurant scolaire	Trajet encadré par l'équipe d'animation : ALSH vers restaurant scolaire
12h-13h	Repas	
13h30	- Départs pour tous les enfants depuis l'ALSH entre 13h15 et 13h30 - Arrivées à 13h30: <ul style="list-style-type: none">○ à l'ALSH pour les élémentaires○ à l'école maternelle publique pour tous les maternels	
13h30-17h	Sieste ou temps calme, activités, goûter : <ul style="list-style-type: none">- à l'ALSH pour les élémentaires- à l'école maternelle publique pour les maternels	
17h-19h	Temps péri-centre à l'ALSH	

Accueil de loisirs de Colpo

26 avenue Princesse - 56390 COLPO

☎ 02 97 66 89 49 - ✉ alsh.colpo@lespep56.com



Vacances : du lundi au vendredi, ouvert toutes les vacances scolaires (sauf les 3 semaines en août et les vacances de Noël) :

	Type d'accueil	Déroulement	Lieu
7h-9h	Temps péri-centre	Ce temps est organisé sous forme d'ateliers libres permettant à l'enfant de se réveiller à son rythme.	ALSH pour tous les enfants. A 9h15, les petits sont accompagnés dans les locaux de l'école maternelle publique.
9h30-11h45	Temps d'activités	Activités par groupe d'âges, un programme est établi mais les enfants peuvent aussi exprimer leurs envies.	- à l'ALSH pour les élémentaires - à l'école maternelle publique pour les maternels
12h-13h30	Temps du repas	Les parents ont la possibilité de venir chercher leur enfant avant le repas (11h55) ou après (13h30) : - à l'ALSH pour les grands - à l'école maternelle publique pour les petits	Restaurant scolaire
13h30-14h30/ 15h15	Temps calme ou sieste	Afin de favoriser un temps de récupération, un temps calme est proposé aux plus grands et un temps de repos est proposé aux plus jeunes dans une salle adaptée avec des lits individuels ; leur réveil est échelonné selon leurs besoins.	- à l'ALSH pour les élémentaires - à l'école maternelle publique pour les maternels.
14h30-17h	Temps d'activités	Activités par groupe d'âges, puis goûter	- à l'ALSH pour les élémentaires - à l'école maternelle publique pour les maternels
17h-19h	Temps péri-centre	Ateliers libres	à l'ALSH pour tous les enfants

Article 3 - Modalités d'admission et d'inscription

L'accueil d'un enfant aux services périscolaire et extrascolaire est soumis à une inscription préalable obligatoire même si sa présence s'avère être occasionnelle (cf. fiche de renseignements annuelle).

48h à l'avance, au plus tard :

- Les inscriptions pour l'accueil périscolaire (7h-9h et 16h30-19h)
- Les inscriptions pour l'accueil de loisirs extrascolaire (mercredis et vacances)

Le mardi de la semaine précédente à 14h au plus tard :

- Les repas des mercredis auprès de la mairie
- Les repas des vacances auprès de l'accueil de loisirs

Modalités d'inscription : Fiche de réservation / E-mail / Cahier d'accueil

Conditions d'inscription :

Les parents devront fournir pour toute inscription, les éléments suivants :

- Une fiche de renseignements annuelle commune à tous les accueils (TAP, extrascolaire et périscolaire)
- Le coupon signature de ce règlement intérieur (et celui des TAP le cas échéant)
- La copie des pages de vaccination du carnet de santé
- Une attestation d'assurance Responsabilité Civile
- Le numéro d'allocataire (ou le dernier avis d'imposition pour les familles n'ayant pas de numéro)
- Les bons CAF AZUR le cas échéant
- Une photocopie de PAI (Projet d'Accueil Individualisé) le cas échéant

Article 4 – Annulation :

Par mail avec confirmation de la direction ou sur le cahier d'accueil avec signature du parent :

48h à l'avance au plus tard (en jours ouvrables) l'annulation est possible pour :

- l'accueil périscolaire (matin/soir)
- les repas des mercredis en période scolaire auprès de la mairie
- l'accueil des mercredis, et des demi-journées et journées sans repas durant les vacances

5 jours ouvrables à l'avance au plus tard, l'annulation est possible pour :

- les repas, demi-journées/journées avec repas, et les sorties : à l'ALSH durant les vacances scolaires

Article 5 - Accueil et départ des enfants

Le matin : Les enfants doivent être confiés à l'équipe pédagogique par leur accompagnateur-trice.

Le soir : Les enfants ne seront confiés qu'aux personnes mentionnées sur la fiche de renseignements annuelle. Il est impératif de rédiger une autorisation manuscrite pour toute nouvelle personne autorisée à venir chercher un enfant. L'équipe pédagogique se réserve le droit de demander une pièce d'identité.

Article 6 - Tarifs / Facturation / Paiement

Toute absence non justifiée par écrit avant la facturation (ex : certificat médical) ou signalée hors délai sera facturée. Les tarifs de l'accueil périscolaire et extrascolaire sont fixés en fonction du Quotient Familial pour les parents résidents ou travaillants à Colpo :

Accueil de loisirs Extrascolaire	Horaires	QF < 700 €	QF entre 701 et 1000 €	QF > 1001 €	Extérieur à Colpo
Journée avec repas	9h-17h	12,45 €	13,45 €	14,45 €	16,45 €
Journée sans repas	9h-12h et 13h30-17h	9 €	10 €	11 €	13 €
Demi-journée avec repas (matin ou après-midi)	9h-12h Ou 13h30-17h	8,45 €	9,45 €	10,45 €	12,45 €
Demi-journée sans repas (matin ou après-midi)	9h-13h30 Ou 12h-17h	5 €	6 €	7 €	9 €
Repas	11h45-13h30	3,45 €	3,45 €	3,45 €	3,45 €
Accueil péricentre	7h-9h 17h-19h	0,34€ le ¼ d'heure	0,36€ le ¼ d'heure	0,38€ le ¼ d'heure	0,42€ le ¼ d'heure

Accueil Périscolaire Horaires	QF < 700 €	QF entre 701 et 1000 €	QF >1000 €	Extérieur à Colpo
7h-9h 16h30-19h	0,34 le ¼ d'heure +goûter de 0,50€ le soir	0,36 le ¼ d'heure +goûter de 0,50€ le soir	0,38 le ¼ d'heure +goûter de 0,50€ le soir	0,42 le ¼ d'heure +goûter de 0,50€ le soir

Les jours d'école, les deux premiers quarts d'heure du soir sont confondus (temps d'appel, temps de trajet et de distribution du goûter). Les parents peuvent récupérer leur enfant à partir de **17h**.

Le tarif maximum sera facturé aux familles n'ayant pas fourni leur quotient familial.

Le tarif extérieur sera appliqué aux familles ne résidants pas sur la commune et n'ayant pas fourni d'attestation de travail sur Colpo.

En cas d'absence non justifiée ou hors délai :

- 1h45 sera facturée le matin
- 1/2 heure sera facturée le soir

Une facture mensuelle sera établie le mois suivant. Les règlements doivent être transmis à la directrice à réception de la facture. Sont acceptés les chèques, CESU, espèces, chèques vacances.

En cas de difficultés de paiement, il est impératif de prendre contact avec la directrice. Le non-versement des sommes dues peut entraîner l'exclusion de l'enfant, voire des poursuites judiciaires.

Les tarifs sont valables du 1er septembre 2017 au 31 août 2018.

Article 7 - Santé des enfants

Les enfants ne peuvent être accueillis à l'accueil de loisirs en cas de fièvre ou de maladie contagieuse. Aucun médicament ne pourra être administré à l'enfant sans prescription médicale. En cas de maladie survenant à l'accueil, le responsable en informera aussitôt les parents et ils décideront ensemble de la conduite à tenir. Le responsable peut demander aux parents de venir chercher leur enfant s'il estime que son état de santé le nécessite. Il peut prendre l'initiative d'appeler lui-même le médecin et d'en aviser par la suite les parents, s'il n'a pas réussi à les joindre. En cas d'accident grave, il sera fait appel en priorité aux services d'urgence (Samu, pompiers).

Article 8 - Vêtements / Objets personnels

Il est souhaitable que les vêtements de l'enfant soient marqués à son nom. L'argent, les objets de valeur, les bijoux et les jouets (consoles, portable, MP3...) sont strictement interdits à l'accueil de loisirs.

Les PEP 56, gestionnaires de l'accueil de loisirs, sont une association laïque offrant à tous les enfants l'accès à la citoyenneté, l'éducation, l'intégration, la culture, aux soins, aux loisirs.

Siège social : 46 Avenue du 4 août 1944

56000 VANNES

☎ 02 97 42 61 78 - ✉ adpep56@lespep56.com <http://lespep56.lespep.org>



COUPON A DECOUPER ET A REMETTRE A L'ACCUEIL DE LOISIRS

Madame, Monsieur, parents de..... atteste
avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil de loisirs extrascolaire et périscolaire de Colpo.

Fait à, le

Signature précédée
de la mention « lu et approuvé »